

Dans le but de répondre le mieux possible aux besoins et questions des personnes handicapées et des parents, il est prévu la création de délégations dans toute la France, trois ont déjà été créées en Bretagne, en Région Centre et en Ile de France.

Chaque délégation régionale agit de manière autonome dans le respect des orientations de notre association. Ce sont les parents d'une région qui décident la création de leur délégation.

### Que demande ANDEPHI ?

Il faut renforcer l'effort de créations de places d'accueil pour répondre à la pénurie de l'offre. La création de structures pour polyhandicapés et autistes constitue une des priorités toutes les régions.

### Concernant l'enfance handicapée, il faut promouvoir des formes d'accueil

#### innovantes :

- Instaurer des possibilités d'accueil temporaire. - Faciliter les séjours de rupture. - Mener une réflexion sur l'accueil d'urgence. - Promouvoir l'accueil à temps partiel dans une logique de complémentarité. - Développer le travail en réseau... - Développer l'effort d'intégration scolaire.

#### Pour les adultes handicapés :

- le développement des aides au maintien à domicile
- la prise en compte du vieillissement des handicapés.

Pour les personnes handicapées vieillissantes, l'allongement de l'espérance de vie des personnes handicapées conduira leurs familles, elles-mêmes vieillissantes, à rechercher des solutions institutionnelles pour ceux qui vivent aujourd'hui à domicile, lorsque les conditions du maintien en milieu habituel s'avèreront insuffisantes.

Pour que nos enfants soient accueillis dignement. Parents, ne restez pas isolés !

#### Pour adhérer :

Ecrivez-nous avec vos coordonnées par mail ou lettre.

Téléphonez-nous. 06 13 05 29 67 ou 01 48 80 76 38

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Mail.....

Téléphone.....

Etablissement d'accueil.....

Le montant de la cotisation est sur une « fourchette » allant d'un carnet de timbres à la somme de 20 euros. (Chèques à l'ordre d'ANDEPHI). Chacun détermine le montant.

Siège social : 31 Allée des Ormes 94170 Le Perreux-sur-Marne

## ASSOCIATION NATIONALE DE DEFENSE DES PERSONNES HANDICAPEES EN INSTITUTION

# ANDEPHI

31, Allée des Ormes

94170 Le Perreux-sur-Marne

06 13 05 29 67 ou 01 48 80 76 38

[andephi@orange.fr](mailto:andephi@orange.fr) [www.ANDEPHI.org](http://www.ANDEPHI.org)

### Pourquoi et quand ANDEPHI est née ?

Il s'avère difficile de mobiliser les parents qui, confrontés aux problèmes de la vie quotidienne, sont démunis et ne savent pas comment intervenir, comment participer à la vie de l'établissement où est accueilli leur enfant handicapé.

Toutes les instances mises en place dans les établissements paraissent aux parents peu efficaces et ne répondent pas à leurs problèmes immédiats. Il y a aussi la crainte de « déplaire ». Quant on a une place, mieux vaut se faire oublier, on ne sait jamais.

Tellement de parents, quelque soit la gravité du handicap de leur enfant, ont des difficultés à trouver une structure adaptée à leur enfant. Pourtant, au fond de nous même, nous savons que l'amélioration des conditions d'accueil et de vie des handicapés mentaux dépend de la pression que peuvent exercer les parents auprès des pouvoirs publics.

On peut le dire sans se tromper, toutes les avancées dans le monde du handicap ont été réalisées grâce aux parents et relayés par les professionnels. Nous partons de ce constat: nous pensons que, nous parents, nous n'osons pas intervenir au niveau des institutions, par manque de moyens, par peur de " faire mal" et de ne pas oser faire des propositions. Ce qui nous manque le plus, c'est un minimum de formation.

### A qui s'adresse ANDEPHI ?

Notre Association ANDEPHI s'adresse aux familles qui sont à la recherche d'un établissement d'accueil et à celles des handicapés usagers des institutions allant de l'IME, IMP, IMPRO, ESAT... et part d'une constatation, la grande majorité des familles qui ont un enfant ou adulte en institutions réglementées par les lois de 1975, de 2002 et de 2005 sur les centres médicaux sociaux ignore le fonctionnement de ces établissements et ne connaît ni leur droits ni leurs devoirs ce qui peut entraîner, en cas de dysfonctionnement, des difficultés pour résoudre les problèmes.

D'autre part, plus des deux tiers des établissements médicaux sociaux sont gérés par des associations où les familles sont appelées à faire partie des Conseils d'Administration.

### Quelle est la situation officielle d'ANDEPHI ?

Les statuts de l'association, loi 1901, ont été déposés à la préfecture du Val de Marne et peuvent être envoyés sur simple demande.

## Quelles sont les objectifs d'ANDEPHI ?

### Information aux familles adhérentes ou non des lois régissant les établissements médicaux sociaux.

Assistance en cas de litiges des familles soit auprès des établissements soit auprès des autorités de tutelle.

Information et formation des administrateurs d'association.

Fonctionnement des associations,

Notions de comptabilité associative,

Tâches et prérogatives du conseil d'administration,

Relations avec le personnel rémunéré de l'association....

Action auprès des Ministères et autorités de tutelle pour améliorer

Modifier si besoin était les réglementations actuelles .....

### Informations aux Familles dont l'enfant fréquente un établissement médico-social.

Présentation des différents organismes que les parents ont et auront à rencontrer depuis l'annonce du handicap de l'enfant.

Informations sur le fonctionnement de l'établissement fréquenté par l'enfant et de l'association en charge de l'établissement.

Droits et devoirs des parents au sein de l'établissement et de l'association.

Assistance en cas de litiges entre les familles et les établissements ou les autorités de tutelles.

Soucis constant d'améliorer et de modifier si besoin les modalités actuelles.

## Quels supports, ANDEPHI se propose de mettre en place ?

ANDEPHI propose de faire le listing de toutes les administrations compétentes pour l'orientation des handicapés de l'enfance jusqu'à l'adulte et des droits moraux et financiers dont ils peuvent bénéficier.

Loi du 2 Janvier 2002, 2005 ...Analyses, commentaires, avantages et inconvénients pour les familles.

ANDEPHI propose de mettre en place un support concernant tous les établissements existants IME IMP ,IMPRO , ESAT , MAS , FOYER , avec âge d'entrée et de sortie , prise en charge par qui, comment ( voir avec d'autres parents les difficultés rencontrées et les méthodes à envisager pour les aider ).

Support ANDEPHI concernant le fonctionnement des établissements en reprenant en partie la formation sur les associations et les revues spécialisées.

Site Internet, information dans les collectivités locales (journaux)

## Que propose ANDEPHI à tous les parents ?

ANDEPHI propose à tous les parents de s'informer sur le fonctionnement des établissements qui accueillent leur enfant.

L'expression et la consultation des usagers,

Le règlement de fonctionnement,

Le règlement intérieur,

Les conventions collectives,

Les définitions de fonction des directeurs et les responsabilités des médecins,

Le Conseil de Vie Sociale.

Le projet pédagogique de l'enfant.

## Que propose ANDEPHI aux parents qui souhaitent s'investir dans l'association qui accueille leur enfant ?

Lorsqu'on devient administrateur d'une association, il est important sinon indispensable d'avoir un minimum de connaissances sur le fonctionnement de l'Association et sur les Etablissements animés et gérés par cette dernière tant au niveau de leurs buts, leurs règlements, leurs mode de fonctionnement et les relations que peuvent avoir les professionnels, les parents et les usagers.

La place des Associations dans la création et la gestion des Etablissements et Services.

Le personnel, les établissements, les usagers.....

Quel est le rôle de l'administrateur ?

La formation des administrateurs sur la gestion financière et comptable d'une association est indispensable.

Pour au moins deux raisons.

1° Il semble nécessaire qu'au vu des comptes de fonctionnement et de bilan soumis tous les ans au conseil d'administration, que les administrateurs aient un minimum de connaissances tant sur l'organisation comptable que du contenu des grands comptes, leur permettant ainsi de demander des éclaircissements, en cas de besoin, et d'approuver ou non les comptes en toute connaissance de cause.

2° Il faut rappeler que la majorité des associations fonctionne avec de l'argent public et qu'il paraît indispensable que les responsables d'Association puissent contrôler dans les meilleures conditions l'utilisation de ces fonds.

### a) Les flux financiers extérieurs.

D'où proviennent les fonds nécessaires au fonctionnement des établissements ? et comment les obtient t'on ? Qui contrôle quoi ? Les différents acteurs des contrôles de l'utilisation des fonds.

### b) Flux financiers intérieurs.

A partir des organismes payeurs, suivi des fonds sur les différents comptes des associations

### c) Explication des comptes de fonctionnement et bilan.

Exposé simplifié des comptes.

Mise en place de l'aide aux parents en cas de litige : avec l'établissement, actions d'aide pour l'orientation (MDPH et CDA...)

Actions et recours en cas de dysfonctionnement vers les DDASS pour contrôle des cas exposés.

## Quelles sont les perspectives de développement d'ANDEPHI ?

ANDEPHI a une vocation nationale car les problèmes rencontrés sont les mêmes dans toutes les régions. Aucune n'est mieux lotie en structures d'accueil.